

**DELIBERATION N°588**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE RPA (RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES)**

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'instruction comptable M22,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

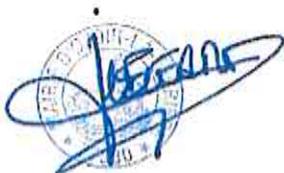
**ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe RPA conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR :**

- **19 Voix Pour :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Zlajn TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI.
- **11 Abstentions :** Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

La secrétaire de séance,  
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°06**  
**BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE RPA (RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES)**

Rapport présenté par Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA

Pièce Jointe :

➤ Budget primitif 2025 – budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées)

Il est proposé un budget primitif 2025 sans reprise des résultats anticipés. Avec une nomenclature M22 spécifique, le budget n'a pas d'autofinancement hormis les dotations aux amortissements.

FONCTIONNEMENT :

Le budget RPA s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 559 222 euros soit une augmentation de 4 % par rapport au budget primitif 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement de la gestion de la résidence des personnes âgées : repas pour les résidents, animations.

Les charges de gestion courante (eau, électricité, entretien du bâtiment...) ont été ajustées par rapport au budget primitif 2024.

Les charges de personnel incluent les frais refacturés par le budget principal.

Les recettes proviennent des loyers des résidents et de subventions. La subvention du budget principal afin d'équilibrer la section de fonctionnement est d'un montant de 85 172,00 euros.

INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement est de 112 000 euros.

Les travaux suivants sont prévus :

- Poursuite de la réfection des chéneaux
- Poursuite des travaux dans les logements, ce qui permettra de loger de nouveaux résidents
- Acquisition de matériels et mobiliers

Une convention a été signée avec la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement pour les résidences autonomie d'un montant de 85 000 euros. Elle a pour objet de financer les travaux de réhabilitation des logements, le rafraîchissement de la façade extérieure (et amélioration énergétique) et la végétalisation du jardin.

En M22, la section de fonctionnement ne pouvant pas alimenter la section d'investissement par virement de section à section, l'équilibre se fait par la prévision d'un emprunt d'un montant de 49 911 euros.

ENDETTEMENT

Capital restant dû au 01/01/2025 : 413 208 euros

Capital à rembourser en 2025 : 47 600 euros

Intérêts de la dette en 2025 : 11 027 euros

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe RPA conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	5
Pouvoirs :	6
Votants :	30

Convoqués le : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

**ABSENTS :** Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Régis VIEIRA, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :**

Monsieur Ziaïn TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Antoinette JARRIGE	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Monia BRAHAM

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.